2007-04253/

Culture, Communications et Condition féminine
Québec

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

Communiqué conjoint

Une première pour la ville de Rimouski

Signature d'une entente de développement culturel de 180 000 $

Rimouski, le 1er mars 2004 – Lors de son récent passage à Rimouski, la ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, a annoncé la signature d'une première entente de développement culturel avec le maire de la Ville de Rimouski, M. Michel Tremblay. D'une durée de trois ans, cette entente prévoit des investissements conjoints totalisant 180 000 $.

« Les ententes de développement culturel instaurent entre les villes et le Ministère un cadre permanent d'échanges et d'interventions, ce qui contribue à accroître et à diversifier l'offre culturelle sur tout notre territoire », a déclaré la ministre Beauchamp qui a profité de l'occasion pour rappeler que le montant accordé par le ministère de la Culture et des Communications provient d'une enveloppe additionnelle de 1 million de dollars réservée aux ententes de développement culturel.

Outil de planification, de gestion, de concertation et de collaboration entre la Ville et le Ministère, l'entente prévoit la réalisation, d'ici 2006, de divers projets et actions axés notamment sur la mise en valeur et la conservation du patrimoine bâti et sur l'élaboration d'outils de sensibilisation à la culture. Rappelons que la Ville de Rimouski a adopté, dès 1997, une réglementation visant la protection du patrimoine bâti. L'entente permettra également le réseautage des organismes de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine afin d'assurer un partage des expertises.

Grâce à cette entente, la Ville de Rimouski contribuera à la réalisation d'une étude de faisabilité visant à doter le Musée régional de Rimouski, la Maison Lamontagne ainsi que le Musée de la mer d'un espace adéquat pour la conservation de leurs collections. Avec le soutien financier du ministère de la Culture et des Communications, la Ville pourra aussi continuer à offrir à la population rimouskoise des activités d'initiation et de sensibilisation aux livres, à la lecture et aux auteurs.

« En signant cette entente, la Ville de Rimouski démontre fièrement l'intérêt qu'elle porte à la vie culturelle. Par ce geste, elle envoie un message porteur d'avenir quant à son intention de soutenir le développement culturel du milieu rimouskois. Enfin, la Ville de Rimouski vient ainsi consolider les efforts déjà consentis dans le milieu et confirme l'importance que tient l'activité culturelle dans la vie des Rimouskoises et des Rimouskois », indique le maire de Rimouski, M. Michel Tremblay.

« Je tiens à saluer la persévérance et le dynamisme dont ont fait preuve les élus

de la Ville de Rimouski lors de l'élaboration de cette première entente de développement culturel. Celle-ci, en visant la réalisation de plusieurs actions, notamment la conservation et la mise en valeur du patrimoine ainsi que la promotion du tourisme culturel, contribuera à une meilleure qualité de vie pour tous les citoyens en plus d'attirer davantage de visiteurs dans ce magnifique coin de pays », de conclure la ministre Beauchamp.

Source :

Guy Côté
Direction générale des communications
Tél. : (418) 380-2363, poste 7255

Information :

Isabelle Melançon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications
Tél. : (418) 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007